

PROCES VERBAL DU CONSEIL du 20 mars 2014

Etaient présents :

Collège A

- *Présents ou représentés :*

MM BOLLACHE (à partir de 9 h 20), CHERKAOUI-MALKI (procuration à M.FAIVRE), DECONINCK, DEMARQUOY (jusqu'à 10 h 00), FAIVRE (à partir de 9h20), FARA, NARCE, WIPF (procuration à M. NARCE), GUZZO (à partir de 10 h)

- *Absente:*
MME CHLUBA

Collège B

- *Présents ou représentés :*

MM ALIBERT ((procuration à M.PICHON jusqu'à 10 h 30 puis présent), ANDREOLETTI (procuration à M. RIALLAND à partir de 10 h 40), BELLENGER (jusqu'à 12h 35), LEVEQUE, MOREAU, PICHON, RIALLAND (à partir de 10 h 40), M. SAUCEDE (procuration à M.MOREAU) MME ABED-VIEILLARD (procuration à M.SOLONOT), MME PRUDENT (jusqu'à 12 h 20)

Collège des personnels BIATSS

- *Présents ou représentés :*

MM. DER (procuration à MME GAETAN), LOQUIN
MMES GAETAN, GUICHARD

- *Excusé :*
M. ROLLIN

Collège des usagers

- *Présents ou représentés :*

M.M. VADOT ((jusqu'à 11 h 40), MAISONHAUTE ((jusqu'à 11 h 40)
MMES KRUBA (jusqu'à 11 h 50), GALLAND (jusqu'à 11 h 50)

- *Absents:*
MM. BEDU et ZITO

- *Excusée :*
MME BIDAULT

Collège des personnalités extérieures

- *Présents ou représentés :*

M. CENSIER (procuration à M. DECONINCK)
MMES GERMAIN, FOUGERON (procuration à M.ALIBERT)

- *Excusés :*
MM ALMEIDA, ROUSSET

- *Absents :*
MM GAUJOUR, KADMIRI, WOYNAROSKI

Membres consultatifs

- Présente :

MME CLERGET, responsable administrative de l'UFR

Membres invités

MMES BELLAHOUEL, responsable antenne financière pour les questions budgétaires, THOMAS, responsable service scolarité, TOUSSAINT, secrétaire du directeur.

*-*_*_*_*_*_*_*_*_*_

- **Accueil de Madame Oriane GERMAIN, personnalité extérieure désignée par VITAGORA**

Le Directeur d'UFR accueille Madame Oriane GERMAIN, qui représente le pôle de compétitivité VITAGORA, en remplacement de Madame Elizabeth LUSTRAT.

- **Approbation du PV du 10 janvier 2014**

Le Directeur d'UFR soumet le procès-verbal de la séance du 10 janvier 2014 au vote :
21 pour, 2 abstentions

- **Informations du directeur d'UFR**

- **Compte rendu de la réunion de la CDUS et de la conférence des directeurs de composantes**

1. Compte rendu de la réunion de la CDUS

- **Positionnement du conseil des directeurs de composantes**

Le Directeur d'UFR rapporte que l'assemblée permanente de la Conférence des Directeurs d'UFR Scientifiques (CDUS), réunie le 13 février 2014, a débattu du positionnement du conseil des directeurs de composantes créé par la loi « enseignement supérieur et recherche » de juillet 2013. Il est en effet important de définir son rôle par rapport au Conseil d'Administration et au conseil académique. Actuellement, à l'uB, le conseil des directeurs de composantes se réunit en principe tous les mois. La prochaine aura lieu le 3 avril et le Directeur d'UFR, en mission ce jour-là, ne pourra pas y participer et sera remplacé par l'un des deux directeurs- adjoints. Théoriquement, cette instance a, entre autres, pour rôle de participer à la préparation et à la mise en œuvre des décisions du CA de l'université et du Conseil académique mais ce n'est pas le cas aujourd'hui : les directeurs de composantes sont informés de l'ordre du jour du CA mais ne participent pas à sa préparation.

Dans certaines universités, le conseil des directeurs est beaucoup plus impliqué dans la gouvernance, voire représenté au conseil d'administration, avec possibilité de prise de parole dans certains établissements.

La CDUS a voulu se positionner dans ce cadre et a envoyé un texte au Ministère et à la CPU, faisant état d'un certain nombre de points importants à ses yeux. Il a été demandé une plus forte implication du conseil des directeurs de composantes dans les sujets abordés et votés dans les instances. Il a été notamment demandé que les directeurs de composantes soient invités permanents des CA avec voix consultative. En effet, les Directeurs représentent leur composante, sont élus et il serait légitime qu'ils soient associés à la stratégie et soient invités à se prononcer sur la répartition des moyens humains et financiers et même que cette instance puisse transmettre un relevé de ses avis aux conseils centraux. Le texte a été signé par la CDUS, la CDUL, la CDDSP, la CDDFSG et la C3D. Le texte du 22 juillet 2013 est encore très mal mis en place dans les universités sur ce point. A l'uB, le positionnement des composantes est en discussion, il est donc important de rappeler le rôle des directeurs de composantes.

- **Salon RUE 2014**

Ce salon, organisé fin mars à La Défense, a pour objet des rencontres entre universités, entreprises et étudiants. La CDUS est présente, certains domaines scientifiques y sont représentés mais la biologie peine encore à s'y intégrer car les entreprises de ce secteur n'y participent pas. C'est regrettable car cette manifestation monte en puissance.

M. LEVEQUE regrette que les entreprises du secteur ne soient pas représentées et suggère de les solliciter pour y participer.

M.BELLENGER pense que le SEFCA pourrait aussi s'impliquer dans cette sollicitation des entreprises.

Le Directeur d'UFR précise qu'actuellement ce sont surtout les secteurs de l'économie- gestion et des sciences et techniques qui sont présents sur cette manifestation. L'inscription est gratuite pour les étudiants.

MME GERMAIN pense que VITAGORA pourrait être intéressé par ce salon et inciter des entreprises de l'agroalimentaire à y participer en 2015.

- **Comité de suivi sur le coût des activités à l'université**

Le Directeur d'UFR explique qu'un comité national se met en place sur le coût d'un étudiant, lequel est variable selon la filière et l'UFR. L'objectif est le rééquilibrage des dotations par une réforme du modèle « SYMPA » mais le sujet est extrêmement délicat et l'espoir est mince de voir les choses évoluer en faveur des étudiants scientifiques. Il essaiera de se procurer un diaporama de l'actuelle organisation de la répartition de ces dotations.

M. PICHON demande comment la DGF est répartie dans les universités pluridisciplinaires, via SYMPA et si les critères de ce modèle sont réutilisés localement.

Le Directeur d'UFR répond que la dotation est calculée selon différents critères, à charge pour chaque université localement de procéder à la répartition de façon autonome.

M. DECONINCK estime que la marge est extrêmement faible car il est difficilement envisageable de faire varier les DGF radicalement.

Le Directeur d'UFR précise que, justement, les UFR scientifiques étant mal dotées, une action est menée par notre UFR pour revoir le mode de répartition à l'uB mais on comprend la réticence d'ouvrir ce dossier très sensible politiquement. Le système de répartition date mais les charges ont beaucoup évolué en coût de fonctionnement pour les UFR scientifiques et cette évolution n'a pas été prise en considération. L'UFR est à la limite de la survie pour les masters, avec 1000 € de dotation correspondant à l'achat de 3 kits pour un TP, ce qui correspond à la dotation de l'année. Faut-il ne faire qu'un TP annuel en M1 Sciences de la Vie ?

M. BELLENGER souligne le paradoxe qu'il y a à demander aux enseignants de prévoir des TP de plus en plus innovants, tout en restant à moyens constants, ceci n'est pas cohérent.

M.LEVEQUE observe que l'UFR des sciences de l'université de Franche Comté est beaucoup mieux dotée que notre UFR.

M.PICHON répond en faisant le parallèle avec le fonds de roulement de cette université qui n'est pas comparable avec le nôtre.

Le Directeur d'UFR partage cet avis et mentionne que des crédits BQF ont dû alimenter le Fonds de Roulement de l'UFC.

- **Appel à projets « ressources numériques »**

Le Directeur d'UFR signale qu'un travail est en cours au plan national sur les ressources numériques. Notre UFR n'a pas présenté de projet dans le cadre de l'appel à candidature lancé par notre université.

M. PICHON précise que 50 000 € seulement étaient prévus pour cet appel. 17 projets ont été déposés et 3 écartés. A noter : les UFR non représentées sont toutes des composantes scientifiques. La plupart des projets présentés reposent essentiellement sur des individus particulièrement investis dans ce domaine. Les projets ne peuvent être financés qu'à hauteur de 50 % par l'enveloppe dédiée en centrale, le reste devant être financé par les composantes.

Le Directeur d'UFR annonce que la prochaine réunion de la CDUS sera organisée à Strasbourg, avec comme objet le lien formation- recherche.

- **Nomenclature des formations**

L'arrêté concernant les licences professionnelles a été publié. Il faut étudier si celles qui sont portées par notre UFR sont concernées par une éventuelle modification.

La liste pour les masters est actée depuis le 4 février.

2. Compte rendu de la conférence des directeurs de composantes

- **Ajustement de la campagne d'emplois**

Un réajustement de la campagne d'emplois a été annoncé avec la non publication de deux postes d'enseignants-chercheurs.

- **Capacités d'accueil**

Un débat a eu lieu en CEVU sur l'instauration de capacités d'accueil pour certaines filières et leur éventuel élargissement. La volonté de l'université est d'avoir une progression contrôlée des effectifs en raison des problèmes de financement des heures. L'UFR a une inquiétude sur les heures complémentaires car la dotation est calculée sur l'effectif de N-1. Il faudrait mettre en place des outils de suivi pour pouvoir mieux anticiper. MME CLERGET suit ce dossier de manière très régulière.

M. PICHON précise que cette limitation ne concerne que les effectifs en L1. Notre UFR n'est pour l'instant pas concernée par une forte progression d'effectifs.

M. BOLLACHE demande si une réflexion ne doit pas être menée par le CEVU pour le prochain contrat, afin de mettre en place une limitation d'effectif en M1. En effet, les parents sont parfois très agressifs quand leur enfant n'est pas admis en M2, les étudiants concernés sont en désarroi et les responsables peuvent être mis en difficulté en cas de recours.

Le Directeur d'UFR répond que cette réflexion doit se faire au niveau national. Il rappelle que la sélection est illégale en L1 ou en M1 et a été absurdement maintenue en M2.

M. PICHON fait état d'une jurisprudence ancienne de 30 ans qui a permis à l'uB d'autoriser le *numerus clausus* à l'entrée en L1 pour des raisons financières.

Le Directeur d'UFR estime que la réflexion sur les capacités d'accueil devrait être étendue à tous les niveaux du LMD.

M.FAIVRE pense que si une jurisprudence permet de limiter les effectifs en L1 pour des raisons de coût, il doit être facile de l'étendre aux autres niveaux, si la loi le permet.

Selon M.DECONINCK, il faudrait modifier les maquettes car les textes prévoient que tout étudiant de L3 peut s'inscrire en M1.

M. BOLLACHE souhaiterait une sorte de guide à destination des responsables de filières élaboré par l'université, pour la constitution des futures maquettes, sur ce point précis.

Le Directeur d'UFR estime que si l'on instaure des capacités d'accueil à l'entrée du M1, il y a un très fort risque de recours au tribunal administratif car il y a un veto des syndicats étudiants sur ce point.

M.MOREAU observe qu'avec ce système, on n'est pas dans le LMD.

Un débat s'instaure sur les règles qui pourraient régir le *numerus clausus* sur les différents niveaux, comment établir les équilibres, sur quels critères sélectionner, comment gérer la question des heures.

Le Directeur d'UFR insiste sur la difficulté à gérer les heures complémentaires. Par exemple, les effectifs du M1 QAS ont fortement augmenté ainsi que ceux de L2 à la dernière rentrée, faut-il malgré tout supprimer un groupe en L2 ? Il faudrait pouvoir avoir une meilleure lisibilité car on gère au jour le jour, non sans une certaine inquiétude.

M.VADOT souligne le fait que les redoublants de médecine et les recalés d'autres UFR représentent une part non négligeable des augmentations d'effectifs.

M.FAIVRE formule l'idée que chaque formation ait à « éponger » le dépassement de ses coûts.

M.LEVEQUE s'inquiète de savoir si tout est correctement déclaré dans les fiches de services, en conformité avec les maquettes et les règles d'effectifs en vigueur à l'UFR, à savoir un CM pour 200 étudiants, un TD pour 30 et un TP pour 15.

M.FAIVRE répond qu'il y a encore un travail à faire, suite à la modification de la procédure de déclaration des heures instaurée en début d'année (ce sont les responsables d'UE qui déclarent les heures, dans le respect de la maquette) : il faudra que la commission de l'enseignement valide le nombre de groupes en début de semestre.

- **Postes Fioraso**

4 postes de personnels BIATSS et 4 d'enseignants ont été ventilés dans différentes composantes, l'UFR n'en a pas obtenu.

M. DECONINCK souhaite expressément que soit mentionné dans le procès-verbal du Conseil d'UFR qu'il déplore le rejet de la demande de l'UFR SVTE pour un PRAG en Sciences de la Terre, d'autant qu'une augmentation des effectifs en master MEEF s'annonce.

Le Directeur d'UFR précise que ce poste sera à nouveau demandé dans le DOM de cette année puis communique l'affectation des huit emplois déjà créés.

- **12^{ème} pôle à l'université**

Le Directeur d'UFR annonce la création d'un 12^{ème} pôle dénommé « Pilotage- Qualité- Développement durable » aux services centraux, dirigé par MME WOILLARD, qui exerçait

précédemment les fonctions de DGA. Plusieurs interactions existent entre ce pôle et notre UFR, par l'intermédiaire de M. AMIOTTE-SUCHET, correspondant développement durable de Gabriel. En ce qui concerne la démarche qualité, nous devons répondre à une enquête relative à la certification ISO 9001.

Une procédure de contrôle interne comptable et financier va être mise en œuvre prochainement.

- **Arrêtés de composition des jurys d'examens**

Compte tenu de la possibilité de déléguer aux directeurs de composantes la signature de ces arrêtés, on s'oriente vers un assouplissement car les arrêtés pourront être pris peu avant la réunion du jury. Mme Matthieu, DGA, prendra contact avec les directeurs de composantes pour la mise en œuvre de cette mesure.

3. Information diverses

- **Convention uB / université de la Réunion pour le master MEEF**

Le Directeur d'UFR annonce un projet de partenariat avec l'université de la Réunion pour accueillir certains de ses étudiants souhaitant suivre la formation MEEF, avec une arrivée dès la L3. Un travail a été mené avec le vice-doyen de cette UFR et MME SALVADORI sur un projet de convention qui sera soumise au conseil ultérieurement. La rentrée prochaine peut être délicate s'il y a trop d'étudiants (au-delà de 15) en raison des moyens alloués, largement insuffisants, pour cette filière. On constate à nouveau une poussée au niveau de la demande.

M.PICHON regrette qu'avec les heures « maquette », MME SALVADORI ne soit pas en mesure de dispenser une préparation aux oraux de qualité. Inscrire 15 étudiants est la limite haute ; l'augmentation du nombre de postes ouverts aux concours peut expliquer cette recrudescence de la demande.

- **Réunion avec le Directeur et le responsable administratif du SEFCA**

Le 17 février 2014, M. Gilles BRACHOTTE est venu se présenter à l'UFR et a pu rencontrer les responsables de filières concernés par la formation continue. Il a annoncé un nouvel échelonnement des versements, qui permettra aux formations d'obtenir 90% de leurs recettes en année N au lieu de 80% précédemment et une discussion a eu lieu avec les responsables de filières sur les missions du SEFCA. M.BRACHOTTE souhaite recentrer les missions des ingénieurs sur la prospection et la communication.

M.BOLLACHE souhaite des réunions plus ciblées en avril ou mai avec le SEFCA pour discuter de la prospection pour les stages et les contrats d'alternance.

- **Prévention du plagiat**

Une réunion a été organisée sur ce sujet à la MSH le 11 mars, à laquelle a participé Claude PERRI. Un logiciel anti plagiat a été présenté, qui semble comporter des lacunes et être assez onéreux (13500 € pour un an). Des contacts sont entrepris avec les universités qui l'ont déjà acquis pour un partage d'expérience. Les UFR scientifiques sont un peu moins concernées que les UFR littéraires par ces fraudes.

- Bilan des élections aux conseils centraux

MME CLERGET précise que ces élections des usagers ont été organisées les 11 et 12 février 2014 et se sont très bien déroulées dans notre UFR.

Parmi les étudiants de notre UFR, M. Bègue a été élu au CA, MM Rossi et Riffault en qualité de titulaires au CEVU, M. BEDU et MME CARDINI comme suppléants au CEVU. Quant au CS, 3 sièges sur 4 sont pourvus par des doctorants de notre école doctorale : M.PAUTHIER, MMES

DARSOVAL et TEYSSIER comme titulaires, MMES TRAPET et TRAYNARD et M. BRULEBOIS comme suppléants.

M.MAISONHAUTE précise que M.ROSSI a démissionné donc M.BEDU devient titulaire au CEVU.

- **Locaux**

1. Point sur les travaux à Gabriel

Le directeur d'UFR donne la parole à MME CLERGET pour présenter ce point.

Salle du conseil : réfection et restructuration de la bibliothèque de biologie animale. Le pôle patrimoine finance l'électricité et la peinture et une négociation est en cours sur le financement de la rénovation des sols et des stores. Un entretien avec le DGS a été sollicité par le Directeur d'UFR concernant le financement de ce chantier, du mobilier et de l'équipement audiovisuel.

Le Directeur d'UFR déplore que l'accord sur la prise en charge financière se fasse au jour le jour, corps de métier par corps de métier, alors que le financement était prévu dans le cadre du CPER.

Esplanade Erasme : MME CLERGET annonce que le parking est voué à disparition dans le cadre de l'aménagement de l'esplanade Erasme, à partir de mai ou juin.

Accessibilité : suite à la réunion sur les locaux organisée en février avec la vice présidente déléguée au patrimoine et le DGS, un devis est en cours par le pôle patrimoine, pour l'accessibilité au RDC et au 4^{ème} étage.

Vandalisme : une plainte a été déposée suite à des tags apposés à l'intérieur du bâtiment Gabriel et de l'amphithéâtre Gutenberg. Les serres sont régulièrement vandalisées, encore dernièrement.

2.- Compte rendu de la commission patrimoine du 13 mars 2014

Une commission patrimoine s'est tenue à l'uB le 13 mars. La réponse sur les demandes de PPI est annoncée pour la mi avril.

Contrat de projet Etat/région en cours de négociation pour des opérations de rénovations thermiques, mais peu de chances que Gabriel soit choisi.

La P'tite fac augmente sa capacité d'accueil à la rentrée 2015.

Rénovation des BU de sciences et santé et préfiguration du learning center.

Bilan DPE et émission de gaz à effet de serre, le bâtiment Gabriel est classé D, tout comme la maison de l'Etudiant pourtant plus récente. Les serres sont classées G. Une affiche sera apposée conformément à la réglementation.

Audit sur l'eau en projet. Des compteurs intelligents seront installés dans les bâtiments permettant d'alerter en cas de fuite.

Déchets électriques : évacuation de 25 tonnes de déchets depuis décembre.

- **Mise en place par l'uB de la Société d'Accélération et de Transfert de Technologies Grand Est**

Le Directeur informe le conseil que Jean Guzzo présentera la SATT lors d'une future réunion du conseil d'UFR. Dans l'attente, M. Guzzo est invité à présenter succinctement cette nouvelle structure.

M.GUZZO explique que, créée le 28/11/2013, par transfert de Wellience, l'uB est l'une des premières universités françaises à créer une entreprise privée de transfert de technologie et c'est l'une des seules SATT interrégionales. Elle compte 8 000 chercheurs sur l'ensemble de la structure. Elle fonctionne avec un CA (l'Etat est majoritaire). Deux représentants pour l'uB et l' uFC y siègent (un chacune). Le Président de l'uB est membre du CA de la SATT. MME Guillemin est présidente par intérim suite au départ du président désigné au départ. Le siège social est à Dijon à la MRI.

M.GUZZO souligne que l'uB a été moteur pour la création de cette SATT. Elle a donné mandat à cette structure pour effectuer certaines opérations comme le dépôt des brevets. 60 M€ seront confiés à cette SATT sur 10 ans pour la détection et la maturation de projets (création d'entreprises, dossiers techniques, dépôt de brevets). Un comité d'investissement jugera de la pertinence des projets.

Le Directeur d'UFR interroge M. Guzzo sur les relations de la SATT avec INSERM transfert.

M. GUZZO répond qu'est en instance de signature une convention uB/INSERM, avec la SATT comme guichet unique. L'objectif est de simplifier les démarches avec une possibilité d'aiguiller les contrats soit vers la SATT soit vers Inserm transfert. La marque Wellience demeure active.

Le Directeur d'UFR interroge M. Guzzo sur la nomination d'un nouveau Président de la SATT, suite à la démission de celui-ci

Mr GUZZO répond qu'un nouveau recrutement est en cours

M.BOLLACHE s'interroge sur le positionnement par rapport aux bourses jeunes chercheurs entrepreneurs.

M.GUZZO répond qu'une aide de la SATT est possible si cela peut déboucher sur une création d'entreprise.

Il rappelle que MME Lucie CHARRAUD, chargée de mission, est l'interlocutrice pour l'UFR SVTE.

M.RIALLAND demande si la SATT peut signer des contrats CIFFRE, la réponse est négative.

M.GUZZO insiste sur le retour sur investissement de l'uB : elle bénéficiera d'un retour par rapport aux 60 M€ qui génèrent des royalties pour l'uB.

M.DECONINCK souhaite savoir si les laboratoires bénéficient de retours de crédits.

M.GUZZO précise que oui avec toutefois des frais de gestion qui avoisinent les 12%.

- **Compte rendu de la réunion « préparation de la rentrée » (modalités d'inscription des étudiants) du 18 mars 2014**

Le Directeur d'UFR mentionne que les IA des primo-entrants sont dématérialisées à partir de la rentrée 2014. APB est nécessaire pour pouvoir s'inscrire via IA primo-web. E-candidat permet aussi de s'inscrire sur cette application.

Une chaîne centralisée sera organisée au pôle AAFE pour réceptionner les dossiers, les contrôler et éditer les certificats de scolarité et les cartes étudiants.

Les UFR poursuivent les opérations en septembre pour les inscriptions non faites en juillet ou les dossiers restant incomplets à la fin de la chaîne. L'étudiant n'aura alors obtenu ni son certificat de scolarité ni sa carte.

Pendant la chaîne, les cartes ne seront pas envoyées par la poste (trop de risques). Elles seront distribuées à la rentrée par les tuteurs de rentrée.

- **Calendrier prévisionnel de l'appel à projets « équipements pédagogiques 2014 »**

Appel à candidature après le CA du 27 mars. Retour avant le 9 mai. (Retour des PPI au 15 avril, attention aux dates rapprochées en raison des vacances).

Les critères sont les mêmes que l'an dernier avec en plus la possibilité de déposer des projets liés à la sécurité. 1 M€ est alloué pour le renouvellement des matériels pédagogiques chaque année, avec co-financement de la Région.

- **Compte rendu du pré - DOM RH. Postes BIATSS ouverts au mouvement interne et aux concours IRTF**

1. **DOM première phase**

Une rencontre de pré-DOM a eu lieu avec les vice-présidents « coordination formation-recherche » et « RH » ainsi que la responsable du service BIATSS et l'adjoint à la responsable du SPE. Cette réunion a permis à ce stade un enregistrement de nos souhaits, avec un dialogue très technique pour les personnels BIATSS. Pour les enseignants-chercheurs, un bilan des commissions enseignement et recherche de l'UFR ont été présentés.

Campagne pour 2015-2017 :

Il est bien sûr demandé le maintien des postes des personnes susceptibles de partir (cf CR précédent conseil d'UFR). En attente de la deuxième phase de DOM une réflexion de l'uB sur la première phase RH se fait.

2. **Mouvements internes 2014**

MME CLERGET explique que 3 postes sont offerts au mouvement interne : un poste de catégorie B implanté à l'antenne financière, un de C pour le planning au service de la scolarité et un poste d'agent de service.

3. **Les concours ITRF**

Ils seront prochainement publiés (3 postes ouverts : un ASI en concours interne pour l'antenne financière, un ingénieur d'études en concours externe en biologie et un poste d'ASI en concours externe pour l'équipe d'appartenance de N. Kahn.)

- **Questions financières**

• **Budget rectificatif 1 (BR1/ 2014)**

MME CLERGET présente un document synthétique distribué en séance, les membres du conseil ayant reçu les tableaux détaillés par messagerie électronique.

→ **Pour l'administration**, la logistique et les serres, sont à noter l'inscription des dépenses dues aux comités de sélection, l'augmentation de la recette prévisionnelle de la vente des plantes et un changement de masse de 12000 € du fonctionnement vers l'investissement pour l'acquisition d'une visioconférence dans le cadre des équipements pédagogiques 2012. Cette somme sera demandée en prélèvement sur réserves au BR2.

→ **En ce qui concerne les CF d'enseignement**, sont proposés une recette pour les camps de terrain, un changement de masse de 4800 € pour une licence professionnelle en vue de l'achat d'une visioconférence à Agrosup puisque c'est une formation co-habilitée et deux changements de masse du fonctionnement vers les heures complémentaires pour certaines formations qui accueillent une proportion significative d'usagers de la formation continue et ont des ressources importantes du SEFCA : 9810 et 3780 €.

→ **Pour la recherche**, des recettes nouvelles et des ajustements de recettes, l'ouverture de nouvelles conventions, des changements de masse et des évolutions de la masse salariale sont proposés.

Les DBM s'appellent désormais BR (budgets rectificatifs).

M. GUZZO demande un éclaircissement concernant le SERCOBIO : est-il géré par l'UFR SVTE, y a-t-il des évolutions à venir ? En effet, l'université souhaite réduire le nombre de plate-formes de 50 à 30 afin de réaliser des économies d'échelle par des mutualisations et il est surpris qu'elle soit rattachée à l'UFR SVTE. Il est difficile de définir les plate-formes mais elles répondent généralement à plusieurs critères : elles servent à la formation, au développement technologique, assurent des prestations internes et externes notamment vis-à-vis du Grand campus et elles ont du personnel dédié. Les plate-formes sont différentes des plateaux techniques qui consistent en des appareillages dans un laboratoire.

M. RIALLAND s'interroge sur le lien avec DIMACELL.

M. DECONINCK ajoute qu'il existe des plate -formes à même objet, comme ARCEN avec un microscope à haute résolution.

M. GUZZO s'enquiert du motif de transfert de crédits de fonctionnement du département SAVAN vers les heures complémentaires.

Le Directeur d'UFR fait état de la baisse du volume d'heures complémentaires financées par l'uB et de l'augmentation en parallèle des effectifs en M1 QAS et L2, qui le conduisent à solliciter une réserve de précaution auprès des filières qui enregistrent un pourcentage significatif d'utilisateurs de la formation continue et des recettes non négligeables du SEFCA.

M. GUZZO n'est pas contre cette contribution.

M. LEVEQUE souligne lui que les licences professionnelles, concernées elles aussi par ce prélèvement pour les heures complémentaires, abondent des projets par un co-financement. De plus, elles sont cohabilitées avec Agrosup.

Le Directeur d'UFR rappelle que l'UFR finance les heures correspondant à de la formation continue, ce que n'avait pas manqué de souligner l'ancien DGS M. Narvaez. L'autre alternative en cas d'insuffisance de crédits serait de ne pas rémunérer toutes les heures complémentaires aux enseignants-chercheurs, ce vers quoi il ne souhaite pas aller.

Pour M. PICHON, la question est de savoir si ces formations sont auto-finançables ou pas.

M. GUZZO rappelle qu'en vertu de la convention avec Agrosup , l'uB ne paie pas les heures faites par les enseignants d'AGROSUP.

M. RIALLAND estime que l'objectif n'est pas de prendre les formations professionnalisantes pour des « vaches à lait » mais si on n'a pas les crédits, qui va payer ? Si on n'a pas cette réserve, comment faire ?

M. LEVEQUE avance la piste de la taxe d'apprentissage qui pourrait servir à financer des heures.

M. GUZZO se dit prêt à donner un pourcentage de ses recettes pour la collectivité UFR.

M. PICHON estime que si des heures doivent être imputées sur taxe d'apprentissage, il faut l'annoncer avant.

Le Directeur d'UFR souligne que certains responsables de filières bénéficiaires de la taxe d'apprentissage ont donné une somme pour le collectif les années passées.

M. PICHON ajoute qu'il peut y avoir une certaine souplesse si on ne réalise pas l'intégralité de la maquette.

M.FAIVRE souligne qu'un travail est à faire en amont avec les responsables d'UE sur le nombre de groupes.

Le Directeur d'UFR pense que le dispositif mis en place cette année devrait permettre d'accroître notre capacité d'anticipation.

M.BOLLACHE propose de peut-être fixer de nouveaux seuils de dédoublement des CM, TD et TP.

M.PICHON précise que dans Evalens, si on prévoit des amphithéâtres à 200 étudiants, on perçoit des heures, si on passe à 400, on perdra des crédits.

M.FAIVRE pense que la commission de la pédagogie pourrait identifier les TP chers, pas chers et même chose pour les TD, en prenant en compte par exemple les temps de correction.

M.PICHON juge qu'il serait opportun, lors de la préparation du contrat d'établissement, de réaliser une étude sur le coût de nos formations. Par ailleurs, il signale qu'une heure devant étudiants correspond à 4 heures de travail selon le ministère (préparation des enseignements, corrections ...).

Le Directeur d'UFR précise que le mode de calcul de la dotation, sur différents paramètres, est beaucoup plus complexe que la simple différence charges/potentiel.

M.GUZZO annonce que l'université va se positionner sur les masters à petits flux, en fonction des possibilités d'intégration dans le monde économique. En Lettres, il existe des masters à 3 étudiants.

M.BOLLACHE préconise que l'uB évalue l'intérêt du PRL dont le coût est très important.

M.DECONINCK souhaite savoir si l'école doctorale aide l'UFR sur le plan budgétaire.

Le Directeur d'UFR répond que l'école doctorale a joué le jeu en finançant une partie de l'équipement en vidéo projection acquis par l'UFR en fin d'année dernière.

M.LEVEQUE rappelle qu'il y a quelques années, les cinq premières heures complémentaires n'étaient pas rémunérées et il préconise de revenir à ce dispositif.

26 pour, 1 abstention

- **Tarification du centre de microscopie**

MME CLERGET précise que le seul changement est l'instauration d'un forfait pour les extérieurs

24 pour, 3 abstentions

- **Location de minibus**

M.LEVEQUE explique que les minibus sont parfois loués à des collègues extérieurs à l'UFR pour leur usage pédagogique. La tarification actuelle est de 0,21 € par km. Il a fait une étude sur cette tarification afin de l'actualiser en l'alignant sur le coût réel et propose un passage à 0,27 € par km. Sont pris en compte le prix d'achat, l'usure, le coût d'entretien des véhicules. Il ajoute qu'il fait partie d'un groupe de travail à l'université sur les véhicules. Les membres du conseil suggèrent d'arrondir à 0,30 €.

24 pour, 1 abstention

- **Tarif d'inscription à deux colloques de l'UMR Biogéosciences**

Le Directeur d'UFR présente les tarifs proposés pour l'inscription à deux colloques.

23 pour, 2 abstentions

- Questions relatives à la pédagogie

- **Rattachement de la L3 « Sciences de la Vigne » à la mention « Sciences de la vie » à la rentrée 2014**

Le Directeur d'UFR informe le conseil qu'il a été discuté au niveau de l'uB et en interne à l'UFR du rattachement de cette licence à la mention Sciences de la Vie, en en faisant un parcours supplémentaire de la licence de biologie. Ceci est acté pour la rentrée prochaine puisque le CEVU l'a voté.

M. PICHON ajoute que l'UFR a été mise devant le fait accompli : c'est en lisant un PV de la commission de la pédagogie que l'UFR a eu connaissance de ce rattachement à la rentrée 2014. MME ADRIAN, la responsable de cette licence à l'IUVV, a indiqué au conseil du département licence que quelques mutualisations étaient envisageables, à repreciser ultérieurement.

M. ALIBERT précise qu'il en existe déjà.

- **Calendrier universitaire 2014 - 2015**

ME THOMAS présente le calendrier en l'état actuel de la collecte.

MME CLERGET indique que MME GRAYOT-DIRX s'est dite favorable lors d'une réunion à une semaine d'interruption entre les cours et les examens afin de faciliter les révisions des étudiants.

M. BOLLACHE se dit opposé à la semaine libérée pour des révisions avant les CT, très négative selon lui sur le plan pédagogique car elle incite les étudiants à du bachotage et peut conduire à un défaut d'assiduité le reste de l'année. Par ailleurs, selon lui, les étudiants vont bientôt rentrer plus tôt que les lycéens.

M. LEVEQUE juge discutable que des CC se transforment en CT.

MME CLERGET annonce que l'uB est demandeuse d'un bilan de la mise en place du calendrier sur 10 mois.

Le Directeur d'UFR soumet au vote le calendrier tel qu'il est, avec un nouveau vote à avoir quand les autres filières auront répondu.

24 pour 1 abstention

- **Inscriptions usage d'e-candidat (information)**

MME THOMAS présente rapidement les avantages et inconvénients de l'application, en précisant qu'une réunion plus détaillée aura lieu sans doute le mardi 25 mars pour plus d'informations. Toutes les filières de l'UFR passent à ce mode de candidature à l'exception de la L3 pro TED, du M2 AMAQ et du M1 SVS, ces deux dernières en raison de l'impossibilité dans E-candidat de gérer les parcours. L'interface web a été expérimentée l'année précédente. Les enseignants pourront intervenir pendant l'été.

M. MOREAU souhaite savoir si l'application gère les listes d'attente.

MME THOMAS répond que oui, soit manuellement, soit de manière automatisée.

M.FARA demande qui fait les désistements sur liste complémentaire.

MME THOMAS précise que l'étudiant n'a cette possibilité que pour la liste principale. Un didacticiel sera rédigé par ses soins et transmis aux responsables de filières.

- **Modification de la fiche filière du M2 ERE**

Le Directeur d'UFR présente les modifications demandées par M. AMIOTTE-SUCHET.

24 pour, 1 abstention

- **Information sur la procédure IP Web (inscriptions pédagogiques)**

MME THOMAS présente rapidement le nouveau procédé proposé, consistant, pour les secrétariats pédagogiques, en la saisie des IP sur les matières obligatoires non optionnelles, les IP web étant réservées aux étudiants pour leurs choix d'options ou de matières non obligatoires, dans un délai donné.

MME CLERGET précise que l'UFR Droit a expérimenté ce procédé avec succès l'an dernier et que la responsable de la scolarité de cette UFR nous fera parvenir prochainement un bilan.

Il est convenu que chaque conseil de département soumette à ses membres la possibilité de souscrire à ce nouveau procédé pour la rentrée 2014.

- **ADE campus**

MME THOMAS explique qu'une nouvelle version d'ADE campus va se généraliser dans les semaines qui viennent dans la plupart des composantes. Cette version va permettre des avancées :

- Mise en ligne automatique des emplois du temps des filières sur les ENT des étudiants concernés
- Affichage également automatique sur l'ENT des enseignants de leur emploi du temps extrait d'ADE.

La contrainte principale est, pour que ces éditions d'emplois du temps soient complètes et cohérentes, de saisir tous les enseignements y compris les TP et de fusionner les usages d'ADE campus de l'UFR Droit et de l'UFR Sciences et Techniques, car certains cours ont lieu dans des amphithéâtres gérés par les plannings de ces UFR. Cela nécessite donc que l'agent gérant le planning puisse afficher dans ADE tous les cours, y compris les TP qui ont lieu dans les salles spécifiques gérées actuellement par des techniciens de laboratoires en Sciences Vie et en Sciences Terre et dans d'autres UFR. Il s'agit donc, au-delà d'une décision d'UFR, d'un fonctionnement à définir au niveau de l'uB.

M.PICHON demande si cela va conduire à responsabiliser à nouveau les responsables d'UE.

M. LEVEQUE serait très favorable à ce que la secrétaire pédagogique du département ETEC puisse avoir un accès à ADE campus pour saisir directement dans le logiciel les réservations pour son département.

MME THOMAS souligne le risque de conflit d'intérêt si la gestion d'ADE campus est séparée par département ; en effet, l'expérience a déjà été menée dans une autre UFR en ce sens, expérience qui n'a pas été concluante et suivie d'un retour à une gestion unique centralisée. Elle n'y est donc personnellement pas favorable.

MME CLERGET ajoute que la demande de M.LEVEQUE va au-delà de ce que peut faire aujourd'hui cette collègue.

Le Directeur d'UFR conclut que la réflexion est ouverte afin que chacun puisse aborder le sujet et qu'une décision globale puisse être prise.

- **Approbatons de conventions**

- **Convention de don d'objets scientifiques (uFC/uB)**

L'uFC propose de donner à l'UFR SVTE certains spécimens de collections d'animaux naturalisés, sans coût particulier pour l'UFR.

MME CLERGET demande où ces collections seront entreposées. Il s'agit de mammifères sauvages, d'oiseaux, marsupiaux, reptiles, empaillés.

M. BOLLACHE souligne qu'il faut regarder l'état de conservation de ces animaux empaillés, qui peuvent avoir été entretenus avec du savon arsenical (donc produit toxique et dangereux) et voir s'il y a un réel objectif pédagogique à les récupérer.

Le Directeur d'UFR confirme que le problème de place étant crucial à l'UFR, il faut étudier la faisabilité de ce transfert. Compte tenu de l'absence de MME ABED-VIEILLARD à ce conseil, l'étude de ce point est reportée à une prochaine réunion.

- **Convention uB/ONF**

M. BOLLACHE présente cette convention, liée au projet PPI présenté lors du 2^{ème} AAP. L'objet est d'utiliser la zone naturelle régionale du Val Suzon, l'ONF nous mettrait à disposition du personnel pour 10 jours dans le cadre d'étude de plusieurs animaux (chats sauvage, putois).

MME CLERGET fait état de la demande du service juridique de clarification de l'article 4, plus précisément de la différenciation des moyens financiers et humains.

Cette convention étant liée au projet PPI présenté, il est décidé de la représenter après la réponse sur le 2^{ème} appel à projets PPI.

- **Modification de la convention uB/CPGE**

M. PICHON précise que la convention ne présente pas de changement notoire.

MME THOMAS précise toutefois que tous les étudiants des CPGE conventionnées devront désormais obligatoirement s'inscrire à l'uB chaque année, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent. A l'UFR SVTE, cela représente 30 à 50 étudiants supplémentaires à inscrire en présentiel à la rentrée (soit une journée complète mobilisée), mais à l'UFR Sciences et Techniques, le problème est bien plus important, car le nombre d'étudiants de CPGE concernés passe de quelques dizaines à plusieurs centaines.

22 pour, 1 abstention

- **Questions diverses**

- **Agrément de vacataires IFSI**

Lycée du Castel, renouvellement, pour 3 ans de Mme Anne WEULERSSE

1 abstention, 22 pour

- Questions relatives aux locaux

- **Association GNUB**

M. MOREAU signale que du matériel de terrain appartenant à l'association GNUB était entreposé dans une cave et a été déplacé dans un autre local sans que les responsables de cette association soient prévenus. L'association est demandeuse d'un local qui pourrait servir à la fois à entreposer du matériel et à recevoir des visiteurs.

M. LEVEQUE rappelle que, suite à une visite de M. YONS, il a été demandé de nettoyer certains locaux. Il a alors été supposé que ce matériel appartenait à Arthéis et a été déplacé sans connaître précisément à qui revenait l'usage de ce matériel.

MME GAETAN ajoute que ce matériel est désormais entreposé dans une pièce qui ne ferme pas à clé, ce qui représente un grand risque de vol.

- **Locaux pour des enseignants**

M.BOLLACHE trouve problématique que les enseignants-chercheurs qui font leur recherche à l'INRA n'aient pas de bureau à Gabriel pour recevoir les étudiants quand c'est nécessaire. Un bureau banalisé commun pourrait suffire.

Le Directeur d'UFR répond que ce point sera étudié par la commission des locaux de l'UFR.

Mme GUICHARD annonce qu'elle participe aujourd'hui à son dernier conseil d'UFR en raison de sa mutation à Nantes. Le Directeur d'UFR la remercie pour sa participation active, tant au conseil que dans d'autres domaines, notamment la sécurité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 55.

Le Directeur de l'UFR

Michel Narce